

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Funds - Systematic Alpha Fund sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds - Diversified Risk Fund, dans lequel vous détenez des actions. **Cette fusion n'aura aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.**

A la date de la fusion, les actifs du compartiment absorbé seront transférés vers votre compartiment. La fusion augmentera les actifs sous gestion de votre compartiment. Votre compartiment ne fera pas l'objet d'un rééquilibrage et ne supportera aucune dépense associée à la fusion. Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus cumulés du compartiment absorbé seront transférés vers votre compartiment, et le compartiment absorbé cessera d'exister.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Les ordres de souscription, de conversion et de rachat au titre de votre compartiment ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments - ordres acceptés jusqu'au 23 avril 2021 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le compartiment absorbé a enregistré d'importantes sorties de capitaux et le Conseil estime que ses perspectives de croissance sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires de le fusionner avec un compartiment présentant un meilleur potentiel de croissance.

VOS OPTIONS

- 1 Ne solliciter aucune intervention.** Votre placement évoluera comme auparavant.
- 2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

LA FUSION

Date de la fusion 23 avril 2021

Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 23 avril 2021 à 14 h 30 (CET)

Votre compartiment JPMorgan Funds – Diversified Risk Fund

Compartiment absorbé (compartiment absorbé par le vôtre) JPMorgan Funds – Systematic Alpha Fund

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds OPCVM

Siège social
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de conversion ou de rachat* ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

** Les commissions de rachat ne sont pas applicables à la Belgique. Les demandes de rachat et de conversion s'effectueront sans frais sauf taxes éventuelles.*

Numéro d'enregistrement (RCS
Luxembourg)
B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset
Management (Europe) S.à r.l.

De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers de chaque compartiment, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Pour toute question veuillez contacter le Siège social de la SICAV, l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique ou votre conseiller habituel. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée dans cette lettre, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles ainsi que sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu' auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L' Echo et De Tijd.